

AVIS

RUR.24.0570.AV-Nature

Demande de dérogation émanant du Jardin botanique de Meise dans le cadre de la réintroduction d'espèces végétales protégées à Dinant et visant à transplanter des plants et semer des graines de 6 espèces végétales protégées

Avis adopté le 15/04/2024

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 12/03/2024
Références : DNF/DNEV/MB/XR/TT/JPB/SLa/ Sortie 2024 : 3261

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Visioconférence du 9 avril 2024

AVIS

Après examen du dossier sous rubrique lors de sa visioconférence du 9 avril 2024 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" remet un avis **favorable** à son propos. En effet, le dossier poursuit un objectif de conservation de la nature et s'inscrit dans la continuité d'autres projets du même type. Par ailleurs, la réalisation pratique sur le terrain et la mise en culture sont menées par le Jardin botanique de Meise qui jouit d'une expertise reconnue en la matière.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »